

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procurations : 4

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023/5/13

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-huit août deux mil vingt-trois.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémi, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Absents excusés

BOREL Christian, BREARD J. Philippe, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel et SEIMANDO Mylène,

Procurations

Monsieur BOREL Christian donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Luc
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François
Monsieur ROUX Lionel donne procuration à Monsieur BETTI Alain
Madame SEIMANDO Mylène donne procuration à Madame SPOZIO Christine

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché de travaux pour l'extension de l'école de Théus (marché n°2023-17)

Monsieur le président rappelle qu'un marché de travaux pour l'extension de l'école de Théus a été lancé après un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée (art. 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et art. 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) alloti (article 12 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Il est précisé que la consultation est allotie de la manière suivante :

- Lot 01 VRD
- Lot 02 Maçonnerie - Gros œuvre
- Lot 03 Charpente - couverture
- Lot 04 Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 05 Cloisons – Doublage - Faux-plafonds
- Lot 06 Revêtements de sols
- Lot 07 Peinture
- Lot 08 Electricité – courant forts – courants faibles
- Lot 09 Plomberie, chauffage, ventilation

Cette consultation a été lancée le 17 juillet 2023 pour une remise des offres fixée au 17 août 2023 à 12H00. Vingt-deux candidatures ont été réceptionnées avant la date limite de remise des offres.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 05 septembre 2023 à 17h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le président propose de retenir les prestataires suivants :

n°	Lot	Nom de l'entreprise Adresse	Montant du Marché H.T.
1	VRD	ATS	38 987,34
2	MACONNERIE - GO	SAVY	87 206,02
3	CHARPENTE	DAUTREMER	79 769,51
4	MENUISERIES EXTERIEURES	VERANDA DES ALPES	43 501,17
5	DOUBLAGES	BARBIERI	24 365,13
6	CARRELAGES	GAP CARRELAGE	17 989,73
7	PEINTURE	ARC EN CIEL	4 857,59
8	ELECTRICITE	CAPARROS	9 500,00
9	PLOMBERIE	Déclaré infructueux faute d'offre – abandon de la procédure pour le lot n°9	
TOTAL H.T.			306 176,49

Soit un montant global de marché de : 306 176,49 € HT (hors lot plomberie, pour lequel une nouvelle consultation a été lancée).

Les coûts unitaires des matériels et des prestations par lot sont détaillés dans le bordereau des prix unitaires de chaque candidat retenu.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir la proposition du président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offre.
- Approuve les clauses du marché définie ci-dessus et à passer avec :
 - Lot 01 VRD : ATS localisée à CHABOTTES (05)
 - Lot 02 Maçonnerie - Gros œuvre : SAVY localisée à PELLEAUTIER (05)
 - Lot 03 Charpente – couverture : DAUTREMER localisée à Gap (05)
 - Lot 04 Menuiseries extérieures aluminium : VERANDA DES ALPES localisée à Gap (05)
 - Lot 05 Cloisons – Doublage - Faux-plafonds : BARBIERI localisée à Gap (05)
 - Lot 06 Revêtements de sols : GAP CARRELAGE localisée à Gap (05)
 - Lot 07 Peinture : ARC EN CIEL localisée à Gap (05)
 - Lot 08 Electricité – courant forts – courants faibles : CAPARROS localisée à Peyruis (04)
- Autorise le président à signer les pièces constitutives du marché avec les candidats retenus et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 07 septembre 2023
Et de la publication, le 12 septembre 2023

Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.